

# Conseil **communiqué** économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 20 mai 2005

## **Pôles de compétitivité : 3 projets en Ile-de-France**

Le CESR prend acte de l'appel à projets « pôles de compétitivité » lancé par l'Etat et se félicite de l'initiative du Conseil régional de promouvoir trois candidatures. Il reconnaît le rôle fédérateur tenu par le Conseil régional dans le cadre de l'élaboration de ces trois projets et noté le haut niveau de mobilisation des acteurs (entreprises, recherche, universités, grandes écoles, chambres consulaires et collectivités locales).

Le CESR émet le vœu que cette dynamique soit poursuivie pour consolider les études, les projets et les actions pour leur future mise en place. Il soutient donc la candidature des trois pôles proposés :

- santé, sciences du vivant ;
- logiciels et systèmes complexes ;
- image, multimédia et vie numérique .

Au delà de ces trois candidatures soutenues par le Conseil régional, les onze autres projets déposés en Ile-de-France sont à valoriser, notamment au regard de la dynamique d'ores et déjà engagée.

### ***Pour une inscription dans les politiques régionales***

Le CESR souhaite que les pôles de compétitivité soient insérés dans le prochain « Schéma Régional de Développement Economique » (SRDE). Il conviendrait également de favoriser la constitution et le développement d'autres pôles économiques déterminants pour l'avenir de la région et le renforcement de son attractivité.

La dimension territoriale étant indissociable du concept de pôle de compétitivité, le CESR demande l'inscription de ces nouveaux pôles dans les orientations du futur Schéma directeur. Pour cela ils devront impérativement intégrer dans leur dispositif les enjeux sociaux inhérents à la région en matière d'emploi, de formation et de recherche.

.../...

### ***Pour une gouvernance régionale***

L'organisation des futurs pôles de compétitivité sera l'un des facteurs déterminants de leur succès, aussi le CESR souhaite que le Conseil régional, dans son rôle de fédérateur, veille à ce que soient pris en compte quelques principes majeurs :

- **Reconnaître la diversité des pôles** afin que chacun d'entre eux se dote d'une gouvernance adaptée ;
- **Identifier des structures juridiques** assez fortes pour assurer leur autonomie tout en étant suffisamment souples pour garantir leur adaptation aux évolutions de leur environnement économique et social ;
- **Organiser la gouvernance**, sans préjuger du rôle et de la place de l'Etat, en deux niveaux bien distincts : l'un opérationnel, l'autre stratégique ;

Indépendamment de sa présence au « Conseil stratégique », le Conseil régional devra poursuivre son rôle majeur d'incitateur et de facilitateur. A cet effet, il pourrait être assisté par l'une de ses structures spécifiques comme, par exemple, l'ARD (Agence Régionale de Développement) et/ou l'éventuelle Agence Régionale de l'Innovation (ARI) .

### ***Pour plus de compétitivité et de visibilité internationales***

L'Ile-de-France, métropole européenne et mondiale, doit veiller à ce que son niveau d'excellence ait une grande visibilité internationale. La labellisation des pôles de compétitivité devrait la conforter, et entraînerait l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des entreprises, des chercheurs et des étudiants. Ils irrigueront les centres de recherche et l'ensemble du tissu économique, particulièrement les PME, les entreprises artisanales et les jeunes entreprises (dont celles qui sont accueillies dans les incubateurs), principales créatrices d'emploi dans la région .

-----

***Avis présenté le 19 mai 2005, par M. Claude Michel, pour la commission de l'emploi et du développement économique.***